

# MONT DES QUATRE FAUX

## INFORMATIONS

### L'équipe du parc éolien du Mont des Quatre Faux tient à vous informer

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le parc éolien du Mont des Quatre Faux est autorisé depuis 2017. Ce projet d'énergie renouvelable, élaboré de manière collective, a néanmoins fait l'objet d'un recours devant les juridictions administratives. Ce recours a été rejeté par un jugement du Tribunal Administratif de Châlons-Champagne en 2020. Ce jugement a été contesté devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy. Cette procédure est aujourd'hui toujours en cours.

C'est dans ce cadre que la Cour Administrative d'Appel de Nancy a demandé à l'Autorité environnementale d'émettre un nouvel avis sur le dossier de demande d'autorisation. Il s'agit d'un des avis administratifs délivrés lors de l'instruction de projets d'aménagement tel qu'un projet éolien.

Sachez que cette procédure est fréquente pour des projets éoliens sous recours et n'est pas la conséquence d'un éventuel manquement du dossier d'autorisation initial.

Au titre de cette régularisation, une enquête publique complémentaire doit être réalisée.

Vous avez la possibilité de consulter ces documents et faire part de vos observations **du 16 au 30 juin 2023 dans le cadre de l'enquête publique complémentaire.**

Les observations peuvent être émises :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-mont-des-quatre-faux> ;
- par courriel à l'adresse : [projet-eolien-mont-des-quatre-faux@mail.registre-numerique.fr](mailto:projet-eolien-mont-des-quatre-faux@mail.registre-numerique.fr) ;
- par courrier postal adressé à la présidente de la commission d'enquête, Madame Raymonde Paquis : commission d'enquête M4F - mairie de Juniville – Place du Général de Gaulle – 08310 Juniville ;
- sur les registres d'enquête des mairies des communes d'implantation, aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences de la commission d'enquête précisées ci-dessous :

|  |   |
|--|---|
| Mairie de Bignicourt                     | Mardi 20 juin de 14h à 17h                                  |
| Mairie de Cauroy                         | Samedi 24 juin de 9h à 12h                                  |
| Mairie d'Hauviné                         | Vendredi 23 juin de 14h à 17h                               |
| Mairie de Juniville (siège de l'enquête) | Vendredi 16 juin de 9h à 12h<br>Vendredi 30 juin 15h à 18h  |
| Mairie de La Neuville en Tourne à Fuy    | Samedi 17 juin de 9h à 12h<br>Mercredi 28 juin de 14h à 17h |
| Mairie de Mont Saint Rémy                | Lundi 26 juin de 9h à 12h                                   |
| Mairie de Ville sur Retourne             | Jeudi 22 juin de 15h à 18h                                  |

La décision de la Cour Administrative d'Appel de Nancy sera prise à l'issue de la procédure administrative en cours et pourrait être rendue en début d'année 2024. Nous sommes mobilisés pour construire ce parc aux côtés des représentants élus de vos communes.